



400 millions d'euros pour Grenoble, université de l'innovation...

C'est la somme allouée par l'Etat dans le cadre de l'opération campus au projet proposé par les universités de Grenoble qui fit parti des 6 premiers retenus, notamment grâce à la présence du CEA et de MINATEC. Pour rappel, l'opération campus consiste à créer 10 pôles d'excellence. Un des prérequis pour qu'un projet soit sélectionné était le regroupement des universités au sein de PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) ou d'EPCS (établissements publics de coopération scientifique); ce que Grenoble n'a pas manqué de faire puisque le **PRES y** est effectif depuis **février 2009**, la **fusion des 4 universités grenobloises** en une seule entité (Grenoble Université) étant prévue pour **2011**.

Ce projet se construit autour de 4 grands pôles : "Innovation et Création" et "Management des technologies", "Micro-nanotechnologies" et "Logiciel et Systèmes intelligents", "Energie" et "Environnement et développement durable", "Biologie intégrée et systémique" et "Biotechnologies". On constate que **la place réservée aux disciplines ne répondant pas directement aux enjeux entrepreneuriaux** (sciences humaines, lettres...) **est extrêmement réduite** pour ne pas dire inexistante, l'ensemble des disciplines enseignées étant entièrement **au service des sciences dites « dures » et de la technologie**.

On entrevoit ici la volonté de créer un **MIT à la Française** en mettant en partenariat les structures d'enseignement et de recherche avec les grandes entreprises du bassin économique local (Minatec, Tenerrdis, Lyon-Biopôle...). On a du mal dans ces conditions à imaginer une recherche qui puisse être désintéressée et indépendante.

L'opération campus va dans le même sens que la mise en autonomie des universités et les décrets qui en découlent, engendrant toujours plus de mise en compétitions et d'inégalités!

Fermeture du guichet préfecture à EVE, un recul considérable pour les étudiants étrangers!

Suite à l'application du décret n° 2009 477 du 27 avril 2009 relatif aux visas pour un séjour en France d'une durée supérieure à 3 mois conduisant à modifier les modalités de délivrance des titres de séjour à partir du 1er septembre 2009 et aussi faute de moyens, le **guichet préfecture** qui se déroulait jusqu'alors à **EVE** a été contraint de **fermer**.



La présence de ce guichet unique sur le campus permettait de **faciliter les démarches administratives pour les étudiants étrangers** qui n'étaient notamment plus contraint de se rendre à la préfecture pour l'obtention d'un titre de séjour. Ces derniers **ne risquaient par conséquent plus de se faire arrêté par la police dans la foulée**, ce qui compte tenu de la **politique migratoire injuste** appliquée à l'heure actuelle par le gouvernement arrive plus fréquemment qu'on ne le croit.

La suppression du guichet préfecture sur le campus représente un recul considérable et inadmissible concernant les droits des étudiants étrangers, il est du devoir de tous de se mobiliser pour qu'il soit rétabli!



Nous contacter

E-mail : jcisere@gmail.com

Blog : <http://www.jcisere.over-blog.org>

